

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À LA SALLE COMMUNAUTAIRE, LE LUNDI 06 JUIN 2022 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Madame et Messieurs les Conseillers

VICKY BOMBARDIER	siège 2		
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5		

L'assemblée est sous la présidence de

PIERRE TÉTRAULT MAIRE

RÈGLEMENT 639-2

AMENDANT LE RÈGLEMENT 639
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022 "

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 10 janvier 2022, le règlement 639 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2022;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de préciser la tarification concernant le kit média ;

ATTENDU QU' avis de motion et le dépôt du projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller Dany Boyer à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 02 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le ***RÈGLEMENT 639-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 617 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022*** soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit

ARTICLE 1 : L'article 9.1 est ajouté :

ARTICLE 9.1 : FRAIS POUR GRAPHISME

Des frais de 75 \$ de l'heure s'appliquent pour tout de travail de montage, correction ou graphisme effectué sur les publicités à être affichées sur les différents médias de la Ville. Un minimum d'une heure est exigé.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Adopté par la résolution 213-22-06-06.

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE 7^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MIL-VINGT DEUX.

Pierre Tétrault, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	02 mai 2022
RÈGLEMENT ADOPTÉ :	06 juin 2022
DATE PUBLICATION :	07 juin 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR :	07 juin 2022 Site internet

RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public informant de l'adoption du règlement 639-2 en affichant une copie, au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant sur le site internet de la Ville, le 07 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 07 juin 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière